

Rapport de mission de repérage des enrobés contenant de l'amiante et HAP avant réalisation de travaux



R. 4412-97 modifié par le décret 2017-899 du 9 mai 2017
Circulaire du 15 mai 2013

A INFORMATIONS GENERALES					
A.1 DESIGNATION DU BATIMENT					
Nature du bâtiment : Enrobé Cat. du bâtiment : Route/Parking Zone / Lieu : route de la Chauffetière 44640 LE PELLERIN Numéro de Lot : Sans objet Référence Cadastre : NC	Adresse : entre Préaux et Ancien Garage - entre ancien log Chereau et Ancien Garage route de la Chauffetière 44640 LE PELLERIN Propriété de: CONSERVATOIRE DU LITTORAL 10 Rue du Docteur Paul Peltier - CS 50081 17300 ROCHEFORT				
A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE					
Nom : SEREA Adresse : 26 Rue Louis pasteur 44119 TREILLIÈRES Qualité : Désamianteur	Documents remis : Néant Moyens mis à disposition : Néant				
A.3 EXECUTION DE LA MISSION					
Rapport N° : 135511 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A Date de commande : 24/03/2026 Le repérage a été réalisé le : 01/04/2026 Par : SCHARTIER Johnny N° certificat de qualification : 19-1555 Date d'obtention : 10/07/2024 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ABCIDIA CERTIFICATION BAT A6 4ème étage BAL 60011 Domaine de Saint Paul, 102 route de Limours 78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE Laboratoires en charge des analyses :	Date d'émission du rapport : 22/04/2026 Accompagnateur : Aucun Organisme d'assurance professionnelle : AXA FRANCE IARD Adresse assurance : 313, Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX N° de contrat d'assurance : 10592956604 Date de validité : 31/12/2026				
Laboratoires en charge des analyses :					
Laboratoire	Adresse	Téléphone	Fax	Email	N° d'accréditation
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest	7 rue Pierre Adolphe Bobierre - BP 44300 44300 Nantes Cedex 3	+33 2 51 83 42 76			1-5597

135511 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A

1/24

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature



Johnny SCHARTIER
Diagnosticqueur

Diag Habitat
Siren 493 086 257 - Code NAF : 7100 B

Date d'établissement du rapport :

Fait à **NANTES** le **22/04/2026**

Cabinet : **Diag Habitat**

Nom du diagnostiqueur : **SCHARTIER Johnny**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
SOMMAIRE.....	3
CONCLUSION(S)	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
PROGRAMME REPERAGE	6
RAPPORTS PRECEDENTS	6
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	7
LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS INSPECTES.....	7
LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	7
LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	7
LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	7
COMMENTAIRES	7
ANNEXE – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	8
ANNEXE – CROQUIS.....	11
ANNEXE – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	13
ATTESTATION(S)	18

D	CONCLUSION(S)
	Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante Absence de HAP (Hydrocarbures aromatiques polycycliques) en teneur élevée (supérieur à 50 mg/kg)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante :

N° Localis.	Localisation	Zone / Lieu	Coordonnées GPS	Élément	Matériau / Produit
1	entre préau et ancien garage	rue de la chaufetiere	/	Carotte d'enrobé	Enrobé bitumineux
2	entre ancien logement Chereau et ancien garage	rue de la chaufetiere	/	Carotte d'enrobé	Enrobé bitumineux

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP :

N° Localis.	Localisation	Zone / Lieu	Coordonnées GPS	Élément	Matériau / Produit	Résultat	Critère de décision
1	entre préau et ancien garage	rue de la chaufetiere	/	Carotte d'enrobé	Enrobé bitumineux	< 50 mg/KG	Résultat d'analyse
2	entre ancien logement Chereau et ancien garage	rue de la chaufetiere	/	Carotte d'enrobé	Enrobé bitumineux	< 50 mg/KG	Résultat d'analyse

E CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 01/04/2026

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante ou de HAP dans les enrobés bitumeux afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur ces matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante

Ce repérage a pour objectif d'identifier les enrobés bitumeux susceptibles de libérer des fibres d'amiante ou des HAP à l'occasion des travaux prévus par le donneur d'ordre.

Le programme des travaux défini par le donneur d'ordre est rappelé en préambule. A partir de ce programme, l'opérateur précise son périmètre et son programme de repérage pour en définir le cadre strict.

Il consiste à identifier par des investigations approfondies destructives (carottage), la présence d'amiante sur les zones couvertes d'enrobés bitumeux objet des travaux.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur les enrobés bitumeux susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Le matériau est systématiquement mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (rebouchage à l'enrobé à froid par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération.

Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (coordonnées GPS, environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

PROGRAMME REPERAGE

La mission porte uniquement sur le repérage de l'amiante dans les enrobés bitumineux du réseau routier non concédé.

Le prélèvement de l'enrobé bitumineux est réalisé afin de connaître la présence ou l'absence d'amiante avec pour option la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans le but éventuel de réaliser des travaux routiers.

Le prélèvement par carottage ne nous permettra pas de statuer à la présence ou à l'absence d'amiante sur un tronçon de route mais uniquement sur l'échantillon prélevé.

Description des travaux envisagés : **enrobés avec HAP sur les zones :**

- **entre Préaux et ancien garage (figure 3)**
- **entre ancien logement Chereau et ancien garage (figure 4)**

F RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni

G RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS INSPECTES

N° Localis.	Localisation	Zone / Lieu	Coordonnées GPS	Élément	Matériau / Produit	Résultat Amiante	Résultat HAP
1	entre préau et ancien garage	rue de la chaufetiere	/	Carotte d'enrobé	Enrobé bitumineux	N	<50 mg/KG
2	entre ancien logement Chereau et ancien garage	rue de la chaufetiere	/	Carotte d'enrobé	Enrobé bitumineux	N	<50 mg/KG

LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS

N° Localis.	Localisation	Zone / Lieu	Coordonnées GPS	Élément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure
1	entre préau et ancien garage	rue de la chaufetiere	/	Carotte d'enrobé	Enrobé bitumineux	Résultat d'analyse
2	entre ancien logement Chereau et ancien garage	rue de la chaufetiere	/	Carotte d'enrobé	Enrobé bitumineux	Résultat d'analyse

LEGENDE

Présence **A** : Amiante **N** : Non Amianté **a?** : Probabilité de présence d'Amiante

Réserve

Les conduits et les éléments enterrés étaient inaccessibles le jour de notre visite, ces éléments resteront non évaluables sans des travaux lourds de terrassement. L'entreprise retenue pour procéder aux travaux devra prévoir ce cas de figure dans le plan de retrait ou le mode opératoire si ces éléments sont concernés par les travaux.

COMMENTAIRES

Néant

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : JS135511001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
CONSERVATOIRE DU LITTORAL	135511 CONSERVATOIRE DU LITTORAL	rue de la chaufetière - entre préau et ancien garage Carotte d'enrobé
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
SCHARTIER Johnny	01/04/2026	Enrobé bitumineux

Résultat HAP

<50 mg/KG

Résultat amiante

absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet	Support	Taille
Enrobé bitumineux		0 cm

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
Résultats HAP	Analyse réalisée non conclusive Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	0
001-GRANULATS	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	0
002-GRANULATS	Analyse réalisée non conclusive Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	0
003-GRANULATS	Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	0
004-GRANULATS	Analyse réalisée non conclusive Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	0
005-GRANULATS	Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	0
007-LIANT	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Résultats HAP	AR-26-NS-023348-01	
001-GRANULATS	AR-26-NS-023348-01	Fibres d'amiante non détectées
002-GRANULATS	AR-26-NS-023348-01	
003-GRANULATS	AR-26-NS-023348-01	Fibres d'amiante non détectées
004-GRANULATS	AR-26-NS-023348-01	
005-GRANULATS	AR-26-NS-023348-01	Fibres d'amiante non détectées
007-LIANT	AR-26-NS-023348-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : JS135511002

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
CONSERVATOIRE DU LITTORAL	135511 CONSERVATOIRE DU LITTORAL	rue de la chaufetiere - entre ancien logement Chereau et ancien garage Carotte d'enrobé
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
SCHARTIER Johnny	01/04/2026	Enrobé bitumineux

Résultat HAP

<50 mg/KG

Résultat amiante

absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet	Support	Taille
Enrobé bitumineux		0 cm

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
Résultats HAP	Analyse réalisée non conclusive Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	0
001-GRANULATS	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	0
002-GRANULATS	Analyse réalisée non conclusive Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	0
003-GRANULATS	Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche)	0

135511 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A

9/24

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
	granulats (gris)	
004-GRANULATS	Analyse réalisée non conclusive Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	0
005-GRANULATS	Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	0
007-LIANT	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Résultats HAP	AR-26-NS-023348-01	
001-GRANULATS	AR-26-NS-023348-01	Fibres d'amiante non détectées
002-GRANULATS	AR-26-NS-023348-01	
003-GRANULATS	AR-26-NS-023348-01	Fibres d'amiante non détectées
004-GRANULATS	AR-26-NS-023348-01	
005-GRANULATS	AR-26-NS-023348-01	Fibres d'amiante non détectées
007-LIANT	AR-26-NS-023348-01	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : entre Préaux et Ancien Garage - entre ancien log Chereau et Ancien Garage route de la Chauffetière 44640 LE PELLERIN
N° dossier :	135511 CONSERVATOIRE DU LITTORAL			
N° planche :	1/1	Version : 0	Type : Croquis	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			
Bâtiment – Niveau :				Croquis N°1



ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

PV_00720260401802035



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Ouest SAS

DIAG HABITAT
Monsieur Johnny SCHARTIER
3 Rue du 3ème Dragons
44000 NANTES

Rapport d'analyse d'amiante et de HAP dans les matériaux

N° de rapport d'analyse : AR-26-NS-023348-01 Date d'émission de rapport : 16/04/2026 16:42 Page 1/4
Dossier N° : 26W013666 Date de réception : 07/04/2026 Date d'analyse : 14/04/2026
Référence dossier Client :
135511 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A - entre Préaux et Ancien Garage - entre ancien log Chereau et Ancien Garage
route de la Chauffetière 44640 LE PELLERIN - CONSERVATOIRE DU LITTORAL
Référence Commande :

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001 (1)	JS135511001-rue de la chauffetiere - entre préau et ancien garage - A - Carotte d'enrobé - Enrobé bitumineux	matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris), (marron), (noir)	MOLP * / NMR8	6 / 6 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris), (marron), (noir)	MET * / D7LB	3 / 6 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	MET * / D7LB	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002 (1)	JS135511002-rue de la chauffetiere - entre ancien logement Chereau et ancien garage - A - Carotte d'enrobé - Enrobé bitumineux	matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris), (marron), (noir)	MOLP * / NMR8	6 / 6 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris), (marron), (noir)	MET * / D7LB	3 / 6 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

7 rue Pierre Adolphe Bobierre .CS 90827

F-44308 Nantes, FRANCE

Tél : +33388916531 ; +33 2 51 83 49 48 - Fax : +33388916531 - Site Web : <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



135511 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A

14/24

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

AGENCE ROYAN
1 Bd Lt-Colonel Robert Baillet
17200 ROYAN
Tél : 05 46 08 36 10

AGENCE POITIERS
30 Bd Solferino
86000 POITIERS
Tél : 05 49 11 16 90

AGENCE TOURS
90 bis Rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
Tél : 02 47 44 41 88

AGENCE BORDEAUX
21 av. de Canteranne
33600 PESSAC
Tél : 05 57 59 17 29

AGENCE NANTES
7 Rue du 3ème Dragon
44000 NANTES
Tél : 02 40 35 74 84

AGENCE LIMOGES
37 rue Barthélemy Thimonnier
87280 LIMOGES
Tél : 05 19 08 02 45

Contactez également
nos agences
Vendéennes 85
Tél : 02 51 46 58 19

Rapport d'analyse d'amiante et de HAP dans les matériaux

N° de rapport d'analyse : AR-26-NS-023348-01 Date d'émission de rapport : 16/04/2026 16:42 Page 2/4
Dossier N° : 26W013666 Date de réception : 07/04/2026 Date d'analyse : 14/04/2026
Référence dossier Client:
135511 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A - entre Préaux et Ancien Garage - entre ancien log Chereau et Ancien Garage
route de la Chauffetière 44640 LE PELLERIN - CONSERVATOIRE DU LITTORAL
Référence Commande :

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	MET * / D7LB	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon le guide HSG 248 - annexe 2.

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050 et IMA « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0,1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.

Le « - » indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JORF n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10), Arrêté du 3 juin 2025 (JORF n°0152 du 2 juillet 2025 texte n° 8).

NB 6 : Dans le cadre des essais appliqués au composant de l'échantillon susceptible de contenir de l'amiante délibérément ajouté, l'analyse par microscopie électronique en transmission (MET) est réalisée à partir de trois prises d'essai regroupées en une seule préparation et une grille (indication : MET 1/1). Dans le cadre des essais appliqués à la partie de l'échantillon susceptible de contenir de l'amiante naturellement présent, chaque préparation MET donne lieu à deux grilles.

NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél : +33388916531 ; +33 2 51 83 49 48 - Fax : +33388916531 - Site Web : <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Ouest SAS

Rapport d'analyse d'amiante et de HAP dans les matériaux

N° de rapport d'analyse : AR-26-NS-023348-01 Date d'émission de rapport : 16/04/2026 16:42 Page 3/4
Dossier N° : 26W013666 Date de réception : 07/04/2026 Date d'analyse : 14/04/2026
Référence dossier Client:
135511 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A - entre Préaux et Ancien Garage - entre ancien log Chereau et Ancien Garage
route de la Chauffetière 44640 LE PELLERIN - CONSERVATOIRE DU LITTORAL
Référence Commande :

N° Echantillon	001	002		
Référence client de l'échantillon	JS135511001-rue de la chauffetière - entre préau et ancien garage - A - Carotte d'enrobé - Enrobé bitumineux	JS135511002-rue de la chauffetière - entre ancien logement Chereau et ancien garage - A - Carotte d'enrobé - Enrobé bitumineux		
Matrice	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers		
NS006 : HAPs 16 composés - Délai Standard				
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Fluorène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Phénanthrène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Anthracène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Fluoranthène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Pyrène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Chrysène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Naphtalène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Acénaphthène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *	
Somme des HAP	mg/kg M.S.	< 0,5	< 0,5	
NS019 : Analyse de la matière sèche	%	98.9 *	99.7 *	
		(1)	(1)	

Observations (associées aux échantillons selon l'indexage en bas du tableau) :

- (1) Dans le cadre de l'application de l'arrêté du 1er Octobre 2019 modifié, les résultats du présent rapport sont rendus hors du champs réglementaire français.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Ouest SAS

Rapport d'analyse d'amiante et de HAP dans les matériaux

N° de rapport d'analyse : AR-26-NS-023348-01 Date d'émission de rapport : 16/04/2026 16:42 Page 4/4
Dossier N° : 26W013666 Date de réception : 07/04/2026 Date d'analyse : 14/04/2026
Référence dossier Client:
135511 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A - entre Préaux et Ancien Garage - entre ancien log Chereau et Ancien Garage
route de la Chauffetière 44640 LE PELLERIN - CONSERVATOIRE DU LITTORAL
Référence Commande :

Méthode d'analyse employée pour la recherche quantitative de HAP dans les enrobés routiers :
Traitement par méthode interne (mode opératoire T-HAP-PR83048) en vue d'une quantification de HAP par GCMSMS par une extraction solide/liquide (mode opératoire T-HAP-WO85147) après prétraitement de l'échantillon (mode opératoire T-HAP-WO95323).
Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Des essais ont permis de garantir la stabilité des échantillons pendant trois semaines dans les conditions de stockage du laboratoire. Au-delà de ce délai de stabilité, le laboratoire ne peut garantir l'absence de risque. Toutes les informations sont disponibles sur demande.
Les incertitudes pourront être rendues à la demande du client.
L'analyse de la matière sèche est effectuée à partir d'une balance halogène à 105°C suivant la méthode A de la norme abrogée NF EN 14346.
Le paramètre « somme des HAP » correspond à la somme des concentrations de chaque HAP. Lorsque la concentration d'un HAP individuel est inférieure ou égale à la limite de quantification (LQ=0.5 mg/kg M.S.), elle est indiquée par ≤ LQ et cette valeur n'est pas comptabilisée dans la « somme des HAP ». S'il existe une ou plusieurs concentrations individuelles de HAP supérieures à la LQ, alors la « somme des HAP » correspond à la somme de toutes les valeurs > LQ. Si aucune des concentrations individuelles de HAP n'est supérieure à la LQ, alors la « somme des HAP » est indiquée comme étant ≤ LQ (≤ 0.5).



Charles TOUCHARD
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 90827
F-44308 Nantes, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



ATTESTATION(S)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. SCHARTIER Johnny, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente attestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.
- La société DIAG HABITAT satisfait aux conditions d'aptitude, de garantie financière et d'indépendance pour l'exercice de notre activité.
- La société DIAG HABITAT dispose des moyens en matériel et personnel nécessaires pour l'établissement des diagnostics.
- Je dispose des compétences requises pour effectuer les diagnostics convenus ainsi qu'en atteste ma certification de compétences :

DOMAINES TECHNIQUES :

DOMAINE :	DATE D'EFFET :	DATE D'EXPIRATION :	ORGANISME DE CERTIFICATION :	NUMERO DE CERTIFICATION :
Plomb	21/03/2023	20/03/2030	ABCIDIA	19-1555
Amiante	10/07/2024	09/07/2031	ABCIDIA	19-1555
Termites	13/06/2023	12/06/2030	ABCIDIA	19-1555
DPE	10/06/2023	09/06/2030	ABCIDIA	19-1555
Audit Énergétique	27/01/2025	09/06/2030	ABCIDIA	19-1555
Gaz	21/03/2023	20/03/2030	ABCIDIA	19-1555
Electricité	21/03/2023	20/03/2030	ABCIDIA	19-1555

- La société DIAG HABITAT est titulaire d'un contrat d'assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité liée à ses interventions (RC Professionnel souscrite auprès de la compagnie d'assurance AXA FRANCE IARD sous le contrat N° 10592956604)

Fait à NANTES,



Johnny SCHARTIER
Diagnosticheur



Diag Habitat
Siren 493 016 257 - Code NAF : 7120 B

135511 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A

18/24

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

Saint Rémy les chevreuse, le 27/01/2025



La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

SCHARTIER Johnny

sous le numéro 19-1555

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes

- | | | | |
|-------------------------------------|--|----------------------------|-----------------------|
| ☒ | Amiante Avec Mention | Prise d'effet : 10/07/2024 | Validité : 09/07/2031 |
| | [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] | | |
| ☒ | Termites Metropole | Prise d'effet : 13/06/2023 | Validité : 12/06/2030 |
| | [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] | | |
| ☒ | DPE sans mention | Prise d'effet : 10/06/2023 | Validité : 09/06/2030 |
| | [arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique] | | |
| ☒ | Plomb Crep | Prise d'effet : 21/03/2023 | Validité : 20/03/2030 |
| | [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] | | |
| ☒ | GAZ | Prise d'effet : 21/03/2023 | Validité : 20/03/2030 |
| | [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] | | |
| ☒ | Electricite | Prise d'effet : 21/03/2023 | Validité : 20/03/2030 |
| | [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] | | |
| ☒ | Audit Energetique | Prise d'effet : 27/01/2025 | Validité : 09/06/2030 |
| | [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] | | |



Accréditation
N° 4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Le maintien des dates mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des
opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier
PRO 06



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
01 30 85 25 71 – www.abcidia-certification.fr
ENR20 V10 du 02 décembre 2021

Saint Rémy les chevreuse, le 27/01/2025



La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

SCHARTIER Johnny

sous le numéro 19-1555

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes



Amiante Sans Mention

Prise d'effet : **10/07/2024** Validité : **09/07/2031**

[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]



Audit Energetique_A

Prise d'effet : **21/12/2023** Validité : **21/02/2025**

[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]



Accréditation
N° 4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Le maintien des dates mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des
opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier
PRO 06



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
01 30 85 25 71 – www.abcidia-certification.fr
ENR20 V10 du 02 décembre 2021



ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° 10592956604

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnostic technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que :

DIAG HABITAT (ROYAN - TOURS - BORDEAUX - NANTES - LIMOGES -POITIERS)
dont le siège est situé 1 BOULEVARD BAILET 17200 ROYAN
Adhérent n°123

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10592956604,

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :
500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 31/12/2026 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à NANTERRE le 04/12/2025
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :

LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CS 40020 - 75017 PARIS
RCS Paris 368 123 000 - N°ORIAS 07 000 473

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 037 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 037 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 1

Liste des activités garanties

Sous réserve de disposer des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel. (C = certification de compétence / F = attestation de formation / AC = accréditation / A = Agrément).

CATEGORIE 1 couvrant les activités couramment exercées par les diagnostiqueurs immobiliers.

- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE sans mention), C
- Diagnostic de performance énergétique des maisons individuelles (DPE sans mention), C
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) (plomb sans mention), C
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (amiante sans mention), C
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante sans mention), C
- Dossier technique amiante (amiante sans mention), C
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment, C
- Etat parasitaire, insectes xylophages et champignons lignivores dont Mérule, C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites.
- Diagnostic Mérule F (car non pris en compte dans la certification Termites)
- L'état de l'installation intérieure de gaz, C
- L'état de l'installation intérieure d'électricité, C
- L'état d'installation d'assainissement non collectif, F
- Assainissement collectif, F
- L'état des risques et des pollutions (ERP),
- L'Etat des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL),
- L'information sur la présence d'un risque de mérule,
- Certificats de surface – Bien à la vente (Loi Carrez), F
- Certificats de surface – Bien à la location (Loi Boutin), F
- Vérifications de conformité de la sécurité des piscines,
- Document Unique d'évaluation des risques pour syndics de copropriété,
- Diagnostic humidité,
- Etats des lieux locatifs (des parties privatives),
- Assistance à la livraison de biens neufs,
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance,
- Certificat de logements décents, Normes d'habitabilité [notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux de type de Robien, Scellier, Prêts conventionnés – prêts à taux zéro –, F
- Délivrance de l'attestation de prise en compte de la RT 2012. C (DPE sans mention)
- DPE en vue de l'obtention d'un Prêt à taux zéro (DPE sans mention), C
- Vérification de l'installation électrique du logement dans le cadre du télétravail, C
- Le carnet d'information du logement (CIL),
- Les Plans et Croquis de l'Avant-Projet Sommaire (APS), à l'exception de toute activité de conception et de réalisation de travaux
- L'état des arrêtés pris au titre de la police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations (titre Ier du livre V du CCH),
- Certificat attestant la conformité de l'appareil de chauffage au bois aux règles d'installation et d'émission fixées par le représentant de l'Etat dans le département.
- Mesurage de la surface au sol des locaux tertiaires, F
- Audit énergétique, C

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 2

22/24

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

AGENCE ROYAN
1 Bd Lt-Colonel Robert Baillet
17200 ROYAN
Tél : 05 46 08 36 10

AGENCE POITIERS
30 Bd Solferino
86000 POITIERS
Tél : 05 49 11 16 90

AGENCE TOURS
90 bis Rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
Tél : 02 47 44 41 88

AGENCE BORDEAUX
21 av. de Canteranne
33600 PESSAC
Tél : 05 57 59 17 29

AGENCE NANTES
7 Rue du 3ème Dragon
44000 NANTES
Tél : 02 40 35 74 84

AGENCE LIMOGES
37 rue Barthélemy Thimonnier
87280 LIMOGES
Tél : 05 19 08 02 45

Contactez également
nos agences
Vendéennes 85
Tél : 02 51 46 58 19

CATEGORIE 2 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités de la catégorie 1

- Audit énergétique pour copropriété, F
 - Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE avec mention), C
 - DPE projeté pour les Maisons individuelles (sans mention)
 - DPE projeté pour les immeubles collectifs (avec mention)
 - DPE tertiaire (avec mention), C+F
 - Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP) (plomb avec mention), C
 - Constat après travaux Plomb, C (sans mention)
 - Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb, C (sans mention)
 - Recherche de plomb avant travaux, avant démolition (CREP avec ou sans mention), C
 - Diagnostic du plomb dans l'eau,
 - Contrôle périodique de l'amiante (amiante avec mention), C
 - Constat visuel amiante de première et seconde restitution après travaux, C (amiante avec mention),
 - Dossier technique amiante (amiante avec mention), C
 - Diagnostic amiante avant démolition, C (avec mention)
 - Diagnostic amiante avant travaux (RAAT), F S54 et quantification du volume de matériaux et produits contenant de l'amiante, F
 - Bilans thermiques : par infiltrométrie et ou thermographie infrarouge,
 - Réalisation de tests d'infiltrométrie et ou thermographie infrarouge selon le cahier des charges RT 2012, F
 - Légionellose sauf exclusions ci-après,
 - Diagnostic accessibilité handicapé dans les établissements recevant du public, (ERP, IOP, Y), F
 - Diagnostic radon, F
 - Dépistage radon, A (Autorité de Sécurité Nucléaire)
 - Calcul des millièmes de copropriété et état descriptif de division. F
 - Diagnostic Technique Global (DTG), F BAC+3 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente, sous les réserves suivantes :
 - L'adhérent exerce le diagnostic technique global tel que prévu par l'article L 731-1 du code de la construction et de l'habitation,
 - L'adhérent dispose des compétences prévues par le décret 2016-1965 du 28 décembre 2016,
 - Dont l'activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.
 - Projet de Plan Pluriannuel des Travaux du bâtiment, F BAC+3 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente.
- Cette activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.
Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée.

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 3

135577 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A

23/24

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

AGENCE ROYAN
1 Bd Lt-Colonel Robert Baillet
17200 ROYAN
Tél : 05 46 08 36 10

AGENCE POITIERS
30 Bd Solferino
86000 POITIERS
Tél : 05 49 11 16 90

AGENCE TOURS
90 bis Rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
Tél : 02 47 44 41 88

AGENCE BORDEAUX
21 av. de Canteranne
33600 PESSAC
Tél : 05 57 59 17 29

AGENCE NANTES
7 Rue du 3ème Dragon
44000 NANTES
Tél : 02 40 35 74 84

AGENCE LIMOGES
37 rue Barthélemy Thimonnier
87280 LIMOGES
Tél : 05 19 08 02 45

Contactez également
nos agences
Vendéennes 85
Tél : 02 51 46 58 19

CATEGORIE 3 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités des catégories 1 et 2

- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public :
 - Voie 1: AC (COFFRAC)
 - Voie 2: F
- Diagnostic amiante sur enrobés, Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP), C avec mention ou F SS4 pour les certifiés sans mention,
- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Diagnostic déchets de chantier (article R111-43 à R111-49 du CCH), F
- Diagnostic Technique SRU, F BAC+3 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente
- Diagnostic Eco prêt, F
- Evaluation immobilière en valeur vénale et en valeur locative, F
- Diagnostic acoustique, F
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB,
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA),
- Formation, Auditeur dans le cadre des activités garanties dans le présent contrat,
- Prélèvement d'air pour mesure d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis et prélèvement d'air pour mesure des niveaux d'empoussièrement de fibre d'amiante au poste de travail : AC+F
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements),
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements).
- Radon hors réglementation, F
- Diagnostic de mise en sécurité des ascenseurs hors préconisation de travaux,
- Coordonnateur SPS, F
- Diagnostic de repérage amiante sur navires battant pavillons français, AC
- Etude thermique RT 2012 et RE 2020, F
- Etats des installations intérieures d'électricité dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (sécurité au travail), AC
- Expertise technique en matière d'assurance pour le compte des assurés et des assureurs.
- Diagnostic en contrôle technique immobilier.
- Missions de vérifications et de mesures des systèmes de ventilation mécanique dans les bâtiments résidentiels dans le cadre de la RE 2020 et ses labels Associés, **certificat de qualification délivré par QUALIBAT dans le cadre de la Norme 8741**
- Diagnostic Structure, F BAC+5 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente (*minimum de garanties légales : 1 000 000 € par sinistre et 1 500 000 € par année d'assurance*)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 4